CERTIFICAT

Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1 du Règlement Européen n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique

Et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO

1. Numéro du document: **43/43215/1063648**

2. Nom et adresse de l'opérateur
SAS EURODYNAM
ZONE ARTISANALE LA COMBE
RUE DES COLS VERTS
43320 CHASPUZAC FRANCE
Activité principale: **PREPARATEUR - DISTRIBUTEUR**

3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle
Ecocert France SAS
Lieudit Lamothe Ouest
F-32600 L'Isle Jourdain
FR-BIO-01

4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme	Validité du ... au
Aliments pour animaux de ferme		
Aliment complémentaire A 35 (liquide)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire A C (liquide)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire A C (poudre)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire A plus (liquide)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire A plus (poudre)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire A plus Se (liquide)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
aliment complémentaire AKM	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire AS	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Aliment complémentaire DHR (liquide)	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022
Matières premières : Vinaigre de cidre	Biologique	09/07/2020 31/03/2022
Distributeur		
Aliments pour animaux du bétail	Peut être utilisé en agriculture biologique	09/07/2020 31/03/2022

Fin du document - 1 page(s)

6. Période de validité
Du **voir date affichée en 5.** au **voir date affichée en 5.**

7. Date de contrôle: **25/05/2020**

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Lieu, Date: **L'Isle Jourdain, le 09/07/2020**

Le Directeur Général, Thierry STOEDZEL

L'authenticité et la validité de ce document peuvent être vérifiées sur notre site internet www.ecocert.fr

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite